



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16132215***

de

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Liège division Marche-en-Famenne

Le 19/08/16

Greffe

N° d'entreprise : **0848.303.897****Dénomination**(en entier) : **DDM INTERIEUR**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Tanneurs 9A à 6900 Marche-en-Famenne****Objet de l'acte : Démission gérant/Décharge Gérant**

DDM INTERIEUR SPRL
Rue des Tanneurs 9 bte A
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
0848.303.897

Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire
Du 09 février 2013 à 10 heures au siège de la société.

Les associés de la société ont tenu une assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président conformément au code des sociétés. La totalité du capital étant représentée, il n'est pas nécessaire de justifier des formalités de convocation. Les associés ont marqué leur accord sur l'ordre du jour correspondant aux délibérations qui suivent. Ils donnent décharge aux gérants quant aux formalités relatives à la convocation.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que la présente assemblée a comme points à l'ordre du jour :

1. Démissions,
2. Décharges au gérant,

L'assemblée est présidée par Monsieur Damien DE MUNCK et vu le nombre limité d'associés, il est décidé de ne nommer aucun secrétaire composant le bureau.

Les associés se déclarent suffisamment informés et, à l'unanimité, après délibération, ils adoptent les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Frédéric DANDOIS habitant Place du Lieutenant Callemeyn 7 bte 17 à 6700 Arlon NN : 75.09.27-071.78 de son poste de gérant en date du 14 janvier 2013 Il est remercié pour sa gestion.

Deuxième résolution

Il est statué sur la décharge relative à la gestion. L'assemblée donne décharge à Monsieur Frédéric DANDOIS.

Monsieur Damien DE MUNCK (NN : 80.04.30-395.25) est chargé de veiller à l'application des présentes résolutions en vue de leur opposabilité aux tiers.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

* Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/09/2016 - Annexes du Moniteur belge

Il a été répondu aux questions des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10h30.

Mr Damien DE MUNCK,
Gérant

Mr Frédéric DANDOIS,
Gérant sortant

Op de laatste biz. van Lijk B vermelden : **Recto** : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso : Naam en handtekening